Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260212-120220266-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 20** **Puis 21 à compter du point 2** **Nombre de votants : 23** **Puis 24 à compter du point 2**	Le 12 février 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire. **Etaient présents** : MME GOHIER, M JUGAN, MMES LE BLEIZ (à compter du point 2), BRIAND, M DANION, MME ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST , MANCEAU, MM BENOIST , CHERON, GUIHEUX, BAZIN, DUFRESNE, TRIHAN, ROSE, OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice. **Absents représentés** : MM LECLERC, GEFFRAY, RESCAN. **Pouvoirs** : MM DANION, DUFRESNE, TRIHAN. **Absentes excusées** : MMES CHASSAT, SOULIMAN **Absents** : MM BODIN, CONNEAU, MME GOURVEZ Madame Isabelle BRIAND a été élue secrétaire de séance.

6. ACQUISITION DE LA PARCELLE WC 317 SITUÉE « AVENUE DU BOIS GREFFIER » POUR LA CONSTRUCTION DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE DU RESEAU DE CHALEUR

Rapporteur : David JUGAN

Sur incitation de l'Etat de cibler des zones et de développer des projets EnR sur le territoire et consciente d'un contexte énergétique difficile et de la nécessité de réduire les impacts du changement climatique, la commune s'est engagée dans une étude de faisabilité en 2022, qui a conduit en 2024 à la prise de décision de réalisation d'un réseau de chaleur biomasse.

La commune a choisi de déléguer cette compétence au Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine. Le SDE35 est aujourd'hui maître d'ouvrage de ce futur réseau.

Après consultation auprès des opérateurs, ENGIE a été désigné comme concessionnaire.

Le réseau de chaleur alimentera à compter de 2027, plus de 20 sites dont de nombreux bâtiments publics (piscine, collège, lycée...) ainsi que l'hôpital.

Le foncier ciblé pour accueillir la chaufferie biomasse est la parcelle WC 317 d'une surface de 3170 m², située « avenue du Bois Greffier », appartenant à l'Etat et occupé principalement par les silos à sel et des panneaux de chantier appartenant au Département.

A cet effet, les services de la DiRouest ont été sollicités pour la cession de cette parcelle à la commune.

Celle-ci sera, par la suite, mise à disposition du SDE35 par le biais d'un bail emphytéotique.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260212-120220266-DE

Par courrier en date du 18 décembre 2025, la Direction Régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille et Vilaine (DRFIP) a donc sollicité la commune pour la vente de cette dernière au prix de 100 000 € (sur la base de l'évaluation effectuée par les services de France Domaine).

En application des articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme, une priorité d'acquisition est accordée aux communes et établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) sur les projets de cession des bien de l'état. A cet effet, la commune dispose d'un délai de 2 mois pour faire connaître son souhait de faire valoir son droit de priorité.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à l'acquisition de la parcelle WC 317 d'une surface de 3170 m² pour un montant de 100 000 €,

- de prendre en charge les frais de notaire, sachant que ce dossier sera confié à l'Office Notarial NOTA BENE,

- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents en lien avec ce dossier.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :
-émet un avis favorable à l'acquisition de la parcelle WC 317 d'une surface de 3170 m² pour un montant de 100 000 €,

- prend en charge les frais de notaire, sachant que ce dossier sera confié à l'Office Notarial NOTA BENE,

- autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents en lien avec ce dossier.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 23
vote contre : 1

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Myriam GOHIER.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE
I. et V. - 35470